

- ☐ **Ecole du Guéreau**
(27bis, rue Collin d'Harleville)
- ☐ **Ecole Collin d'Harleville**
(32, rue Collin d'Harleville)
- ☐ **Ecole Jacques Prévert**
(3, rue Jean d'Ayen)
- ☐ **Ecole Charles Péguy**
(3, rue Jean d'Ayen)

Revenus du foyer (RFR / 12)	Montant par séance Pour le 1er enfant	Montant par séance Pour le 2ème enfant et
Moins de 1067 €	0.99 €	0.91 €
De 1068 à 1372 €	1.33 €	1.22 €
De 1373 à 1694 €	1.73 €	1.50 €
De 1695 à 1982 €	1.88 €	1.70 €
De 1983 à 2286 €	2.21 €	2.06 €
De 2287 à 2592 €	2.32 €	2.14 €
Plus de 2593 €	2.43 €	2.28 €

Paiement : Les prestations sont à régler à réception de la facture :

- Chèque à l'ordre des « PEP 28 », espèces
 - Chèques vacances, CESU
 - Carte Bleue (Uniquement au siège des PEP 28 ou sur le portail famille)
- (Faire une demande de codes d'accès pour les nouvelles familles)

Les dossiers devront être remis au responsable de l'accueil aux horaires d'ouverture ou au **siège des PEP28 : 3, rue Charles Brune 28110 LUCE.**

Tout changement devra être signalé le plus rapidement possible par écrit au service
secrétariat des PEP 28 ainsi qu'à la Direction de la structure :

standard@pep28.asso.fr **02.37.88.14.14** alsh.maintenon@pep28.asso.fr
GUEREAU 06.35.63.40.39 - COLLIN 06 35 40 45 87 - PREVERT / PEGUY 06 09 38 88 97

En cas de situation particulière (séparation, garde alternée, autres...) merci de joindre les justificatifs nécessaires (copie du jugement, calendrier de garde...)

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : | | | | / | | | / | | | | | Sexe : ☐ —

Féminin ☐ Masculin

Autorité parentale 1 :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Adresse mail :

N° de téléphone personnel :

N° de téléphone portable :

Autorité parentale 2 :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Adresse mail :

N° de téléphone personnel :

N° de téléphone portable :

ALLOCATAIRES AFFILIES :

Caisse : O CAF O MSA O Autres N° Allocataire :

Je soussigné(e) sollicite l'inscription de mon
enfant :

Accueil du matin : O

Accueil du soir : O

Déclare exactes les renseignements notifiés ci-dessus et atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur. Par ailleurs, j'autorise les PEP 28 à recueillir les données personnelles ci-dessus et à en conserver une copie pour une durée de 5 ans minimum

Fait à : Le :

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté :

- ☐ Dossier ci-contre (Page de droite)
- ☐ Fiche Sanitaire dûment complétée et signée + Photocopie des vaccins
- ☐ Avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024
- ☐ Demande d'autorisations

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

- Un accueil périscolaire est assuré dans des locaux mis à disposition par la Commune de Maintenon. Les adresses sont les suivantes :

- Ecole du GUEREAU (27 bis rue Collin d'Harleville) - Ecole Jacques PREVERT et Ecole Charles PEGUY (3 rue Jean d'Ayen) - Ecole COLLIN d'HARLEVILLE (32 rue Collin d'Harleville)

- Cet accueil est assuré uniquement pour les enfants scolarisés dans la commune de Maintenon.

- Les horaires sont les suivants : 7h-8h20 ; 16h30-19h00. Ces horaires devront impérativement être respectés. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir le Responsable de l'accueil périscolaire afin de rassurer l'enfant. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'Animateur à l'ouverture.

ARTICLE 2 : ADMISSION / INSCRIPTION

Les accueils périscolaires sont ouverts en priorité aux enfants scolarisés dans la commune de Maintenon. Tout enfant fréquentant un accueil PEP est adhérent de l'Association, adhésion prise en charge par la collectivité dont dépend l'accueil.

Les enfants fréquentant les accueils périscolaires devront systématiquement avoir été inscrits au préalable auprès des PEP 28, au plus tard la veille de l'arrivée de l'enfant et sous réserve de places disponibles. Pour toute inscription, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription auprès de l'accueil ou sur le site internet <http://lespep28.org/> et de le retourner complété (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation d'utilisation d'image) auprès du Responsable de l'Accueil périscolaire ou du siège des PEP28, 3 rue Charles Brune 28110 LUCE.

ARTICLE 3 : TARIFS / FACTURATION

Les tarifs appliqués aux familles sont soumis à l'approbation annuelle du Conseil Municipal et tiennent compte des revenus.

Ils incluent l'encadrement, les activités, le goûter (soir) et le matériel lié aux activités.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La facturation est établie selon la présence réelle de l'enfant. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : chèques bancaires, espèces (un reçu est alors délivré à la famille), chèques vacances, chèques CESU et les chèques CE.

Pour tout règlement par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre des PEP 28.

ARTICLE 6 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

Tous les enfants de l'accueil périscolaire sont assurés par l'Association des PEP qui contracte une assurance auprès de la MAIF. Les risques couverts sont les suivants : responsabilité civile - défense (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, atteinte à l'environnement, intoxication alimentaire), dommages aux biens des participants, indemnisation des dommages corporels, frais de recherche et de sauvetage, recours et protection juridique.

Il est dans l'intérêt des familles de souscrire une assurance couvrant les dommages auxquels les enfants accueillis pourraient être exposés. Toute personne autre que les parents venant chercher un enfant devra être majeure ou âgée de 16 ans minimum (avec une autorisation délivrée par les parents) et être autorisée par le représentant légal de l'enfant. Les encadrants pourront demander une pièce d'identité. En aucun cas une personne de moins de 16 ans, même autorisée par la famille, ne se verra confier un enfant.

Arrivée et départ des enfants : Les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à l'intérieur de l'accueil périscolaire. La responsabilité de l'association des PEP n'est engagée qu'au moment où l'enfant est entré dans les locaux et confié à l'équipe d'animation.

L'association PEP28 ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de toute perte, vol d'objets ou d'effets personnels.

ARTICLE 7 : SANTE ET HYGIENE

Chaque enfant utilisateur devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations. PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Pro- jet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le responsable recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI et devra être présent lors de sa signature à l'école.

Il est précisé que les structures d'accueil ne sont pas habilitées à prendre en charge un enfant malade (fièvre...)

ARTICLE 8 : SANCTIONS / EXCLUSION

L'Association des PEP 28 se réserve le droit de ne plus accepter un enfant à l'Accueil périscolaire pour défaut de paiement ou manquements graves à la discipline.

Les enfants devront respecter les règles normales dites « de bonne conduite » : politesse, courtoisie, savoir vivre, respect du matériel et des installations. Celles-ci sont établies par les enfants avec les animateurs dès le début de l'année scolaire afin de fixer le cadre de vie du groupe. Les règles de vie sont adaptables et modulables selon l'âge des enfants et du lieu d'accueil.

Toute infraction au présent règlement intérieur ou aux règles de vie sera sanctionnée selon la gravité et les répétitions dans le temps par :

-un avertissement verbal,

-un avertissement écrit et un rendez-vous avec les parents,

-une exclusion d'une journée,

-une exclusion temporaire d'une semaine,

-une exclusion définitive.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé, si oui préciser** ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette nche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



Autorisation individuelle d'être filmé(e), Photographié(e) et/ou interviewé(e)

Je soussigné(e) :

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM :

Prénom :

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

☐ **Autorise** l'Association des PEP 28 à réaliser des reportages vidéo traitant de l'ensemble des activités gérées par l'association :

- Filmer
- Photographier
- Interviewer
- Utiliser l'image de mon enfant

Dans le cadre unique de la promotion des activités des PEP 28.

En conséquence, j'autorise l'Association des PEP 28 à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public par le biais d'internet, par le biais des publications diverses en rapport avec les PEP 28 ou de la Fédération des PEP, des publications et site internet de la Ville et de la Communauté de Communes d'implantation de la structure ou durant des assemblées, les films et les photographies pris dans le cadre de ce projet et/ou les paroles prononcées par mon enfant dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interview pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s directement par l'organisation PEP 28 sous toute forme et tous supports connus notamment les outils électroniques (Site internet et autres)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interview susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interview objets de ce projet dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de la vidéo

☐ **Refuse** la participation de mon enfant aux reportages (photos, films, interview) réalisés par l'Association des PEP 28.

(Faire précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »).

DATE ET SIGNATURE :

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE ET LOIR

3, rue Charles Brune 28110 LUCÉ

Tél : 02 37 88 14 14 Fax : 02 37 35 61 73 - Mail : standard@pep28.asso.fr

Association d'Intérêt Général – Agrément « Jeunesse Education Populaire » - Agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30

LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nous soussignés.....

.....

Parents de

**Autorisons à remettre notre(nos) enfant(s) en cas d'indisponibilité de
notre part aux personnes nommés ci-dessous :**

Noms/Prénom.....

Adresse..... N°

Tél.....

Noms/Prénom.....

Adresse

N° Tél.....

Noms/Prénom.....

Adresse

N° Tél.....

Fait à, le

Signature des parents